

Communauté de Communes du Triangle Vert

Bulletin d'information
Septembre 2016



Saulx



Photographie L'Est Républicain

- Edito
- Economie
- Services à la population

Conciliateur de justice

La Maison de Services Au Public

Les centres de loisirs

Le relais parents assistantes maternelles

La maison de santé

- Environnement
 - Assainissement non collectif
 - Collecte des ordures ménagères
- Culture et tourisme
- Elaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal
- Budget

Communauté de communes du



Edito



La communauté du Triangle Vert est aujourd'hui engagée dans sa troisième année d'existence dans un contexte national particulier pour les intercommunalités.

En effet, 2010, 2014 et 2015 (réforme des collectivités locales, loi MAPTAM et loi NOTRe) ont vu l'adoption de différentes lois réorganisant la gestion des territoires au travers des rapports entre communes et communautés de communes.

Les communautés de communes sont donc amenées, dans un mouvement de concentration des communes et de limitation des transferts financiers de l'Etat, à exercer de plus en plus de compétences.

Parmi ces compétences, un certain nombre, au caractère structurant, seront intercommunales dans les 4 prochaines années.

C'est dans ce contexte et avec la volonté affichée de maintenir un prélèvement fiscal parmi les plus faibles de Haute-Saône, que nous souhaitons mettre en place un programme pluriannuel pour notre territoire.

Les élus de la communauté de communes, dans le désir d'apporter de la lisibilité à leur action, de prévoir à trois ans leurs investissements et d'adapter nos communes et notre communauté de communes à la nouvelle donne territoriale, travaillent à l'élaboration d'un projet commun de territoire.

Le Triangle Vert représente un espace délimité par trois villes (Vesoul, Lure et Luxeuil) et autant d'axes routiers importants (Lure - Luxeuil, N 19 et N 57). Cet espace est cependant encore très préservé et offre, outre une qualité de vie attractive (+ 6 % de population en 5 ans), un fort potentiel de développement d'activités économiques traditionnelles ou plus innovantes au regard de son environnement immédiat.

C'est sur ce constat et sur cette volonté que nous nous appuyons pour créer les conditions les plus favorables à nos habitants.

En exerçant aujourd'hui les compétences d'accueil périscolaire et extra-scolaire, nous offrons aux familles un service indispensable à la conciliation de l'épanouissement de leurs enfants et de leurs activités professionnelles.

Nous préoccupant de la qualité de notre environnement, nous cogérons vos ordures ménagères, cherchant à les réduire par la promotion du tri sélectif. De même nous gérons le service public d'assainissement non collectif (SPANC) sur l'ensemble de nos communes afin d'harmoniser la qualité du traitement des eaux usées pour tous. La nouvelle législation nous demandera dans l'avenir de gérer également l'assainissement collectif (ce sera l'objet d'un autre bulletin d'information).

Afin d'apporter un supplément de qualité à votre quotidien, nous exerçons les compétences culture, sports et tourisme dans l'optique d'une valorisation de notre territoire, en mettant en valeur son patrimoine naturel, son patrimoine bâti mais aussi la créativité de ses habitants. Aussi, nous proposons à vous ainsi qu'aux enfants de nos écoles des spectacles artistiques, nous appuyons également les initiatives touristiques et patrimoniales.

Dès aujourd'hui, nous souhaitons construire ensemble, plus qu'un territoire, un lieu de vie à échelle humaine, correspondant à vos besoins, à l'exemple de la Maison de Santé à Saulx ou de la Maison de Services Au Public à Quers.

Je vous laisse découvrir au fil des articles de notre bulletin nos actions plus en détails. Vous laissant à une bonne lecture, je vous souhaite une très belle rentrée pour vous et votre famille et vous assure de l'énergie que nous mettrons au service des 42 communes et 11 400 habitants que le Triangle Vert représente.

Raymond Bilquez

Président de la Communauté de Communes

Maire de Francheville

LA ZONE D'ACTIVITES DE VELLEMINFROY

Entreprise par la Communauté de Communes du Pays de Saulx, la construction de cette zone a été reprise et achevée par la Communauté de Communes du Triangle Vert. Outre la présence de son « navire amiral », l'usine d'embouteillage de la Source de Velleminfroy (1 million de bouteilles par an), la zone offre la possibilité de vendre une trentaine de parcelles sur 25 000 m². Cet outil au service des entreprises et du développement de notre territoire dispose d'atouts forts, comme sa situation géographique entre Vesoul et Lure sur les routes de l'Est et du Nord de l'Europe, mais aussi la possibilité de définir la taille des parcelles en fonction de la demande des entreprises.

Pour sa commercialisation, s'adresser à la CCTV au
03 84 95 89 88



CREAFFAIRE

Il s'agit d'un dispositif permettant aux porteurs de projets de création d'entreprise d'accéder aux différents interlocuteurs par une porte unique.

Le porteur de projet, qu'il soit juste détenteur d'une idée ou proche de l'installation, contacte la communauté de communes qui l'orientera vers les différents partenaires lui permettant d'avancer dans sa démarche.

Contactez la CCTV au 03 84 95 89 88



Passage du bus CREAFFAIRE
Information au public au sein de leur commune

Raymond BILQUEZ

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Vous avez un litige avec votre voisin, votre propriétaire, votre locataire, un commerçant, et vous souhaitez éviter un procès, n'hésitez pas à saisir le Conciliateur de Justice. C'est simple, gratuit et rapide.



Claude LOVISCO,
Conciliateur de Justice, tient une permanence tous les 2^{ème} vendredi de chaque mois dans les locaux de la Communauté de Communes du Triangle Vert à Saulx.

Gérard PIQUARD, Conciliateur de Justice, vous accueille dans les locaux de la Maison de Services Au Public située à Quers uniquement sur rendez-vous.

Siège de la Communauté de Communes du Triangle Vert
27 Grande Rue 70240 Saulx
03 84 95 89 88

cctv70.fr > Services population > Conciliateur de justice / ou / > Maison de services au public



Maison
de services
au public



La MSAP assure le lien entre les usagers et l'ensemble des organismes chargés de l'emploi, des prestations sociales et familiales ainsi que toute autre question de la vie quotidienne.



Les animateurs vous permettront d'effectuer de nombreuses démarches, vous orienteront vers les bons interlocuteurs et vous éviteront, le cas échéant, des déplacements.

Formés par les organismes partenaires, David YODER et Joëlle BEAUDOIN, animateurs et agents d'accueil vous reçoivent, vous écoutent et peuvent répondre à de nombreuses demandes.

Nos partenaires

Pôle Emploi
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
Mutualité Sociale Agricole (MSA)
Caisse Allocations Familiales (CAF)
Conciliation de Justice
ARESPA (Association de Réseau de Santé de Proximité et d'Appui)
Centre Information Jeunesse
Mission Locale
Relais Parents Assistantes Maternelles (Brin d'Eveil)



En pratique

La Maison de Services Au Public accompagne des demandes très variées : déclaration trimestrielle RSA, actualisation mensuelle demandeur d'emploi, demande d'attestation de couverture maladie, renouvellement de carte vitale, prestations associées au logement, préparation de demande de dossier retraite, rédaction de CV ou lettre de candidature, télé candidature, demande de carte de stationnement prioritaire, ...

Elle met également en relation les jeunes avec la Mission Locale et dispose d'un référent Centre Information Jeunesse. A ce titre, vous pourrez vous procurer la carte avantages jeunes au prix de 7€.

Nous trouver

Installé depuis 2010 dans des locaux fonctionnels au 1 bis rue de l'Eglise à Quers, l'espace **Maison de Services Au Public** est labellisé, ce qui garantit l'attention portée à votre demande et la qualité des informations données.

Nos locaux sont ouverts :

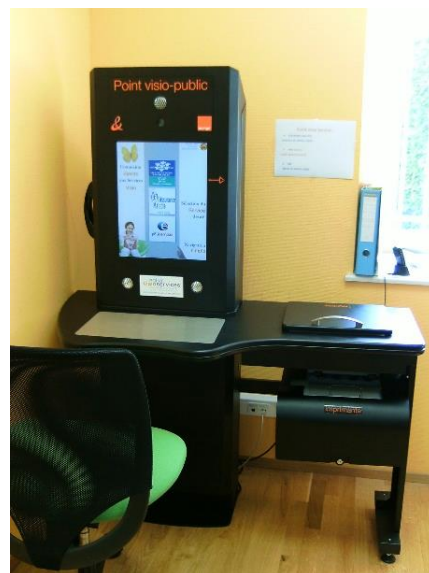
Lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30
Mercredi de 16h30 à 18h30
Jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30
Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30
Samedi de 8h30 à 12h

Permanences physiques :

Relais Parents Assistantes Maternelles : tous les mercredis de 13h30 à 17h30 sans rendez vous
Mission Locale : le vendredi à partir de 14h sur rendez-vous uniquement
Conciliateur de justice : uniquement sur rendez vous

Permanences via la borne Visio :

CAF : mardi de 14h à 16h
Pôle Emploi : jeudi de 9h à 12h
CPAM : vendredi de 14h à 16h



Une salle informatique en accès libre gratuit est disponible pendant les heures d'ouverture des locaux. A votre disposition, Internet et possibilité d'imprimer tout document administratif.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Plus qu'un grand discours, des témoignages d'utilisateurs...

Patricia à Saint Sauveur

“ Je rencontrais des difficultés dans l'instruction d'un dossier CAF quand une connaissance m'a parlé de l'existence de la MSAP située à Quers et des services mis à disposition.

...et enfin des portes qui s'ouvrent sur des solutions, avec des interlocuteurs qui se rendent disponibles, dont le regard s'arrête sur vous et pas au-delà de vous, et qui agissent en toute humilité.

J'ai accepté ce cocktail d'aides sans modération en passant d'un déficit d'estime de soi à une confiance en soi et en les autres, toute relative et encore fragile mais existante, avec des personnes qui m'ont permis, parallèlement, d'esquisser des projets professionnels et de vie dans sa globalité.

Je dois résumer hélas... Nous avons vraiment besoin, dans une région comme la nôtre où les services publics font de plus en plus défaut, de ce genre d'accueil qui réunit des compétences dans l'intérêt de chacun.

MERCI à Joëlle et David

Nathalie à Abelcourt

Lieu convivial où le personnel de la MSAP est à l'écoute et nous aide dans nos différentes démarches (recherche d'emploi, CAF...). C'est aussi la possibilité pour les enfants et nous-même d'avoir libre accès aux ordinateurs.

Brigitte à Bouhans-les-Lure

J'ai connu la Maison de Services Au Public via les cours informatiques. J'en avais besoin pour mon travail. Puis dans un second temps, j'ai eu recours aux services de la MSAP (courriers administratifs, orientation juridique...).

Les animateurs sont compétents et sympathiques. Le lieu est très convivial. J'en suis très contente.

Fabienne à Cerre-les-Noroy

Je remercie la MSAP pour les offres d'emploi d'Agent Administratif qu'elle me propose par téléphone régulièrement.

J'apprécie l'amplitude horaire d'ouverture des bureaux.

Roland à Quers

Accueil chaleureux, secrétaire et animateur disponibles, accueillants, à l'écoute des personnes. Savent vous recevoir, vous guider et vous conseiller dans toutes vos démarches.



Maison de Services Au Public

1 bis rue de l'Eglise 70200 Quers

David YODER et Joëlle BEAUDOIN : 03 84 94 78 95 - 06 37 64 47 31

david.yoder@cctv70.fr

cctv70.fr > Service population > Maison de services au public / et / Espace public numérique



Depuis 2014, la Communauté de Communes du Triangle Vert est en charge de l'organisation sur son territoire des accueils de loisirs et de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

Nos centres visent une priorité commune : le développement et l'épanouissement de l'enfant.

Les activités

Les équipes d'animation veillent à organiser les journées et proposer des activités, dans le respect du rythme de l'enfant, de ses besoins et envies.

Ils y passent des bons moments ludiques, sportifs mais aussi citoyens : jardinage, piscine, jeux de coopération, activités manuelles, danse, musique, cuisine, prévention routière, handball, foot, gymnastique.

L'accueil de loisirs permet de rencontrer d'autres enfants, de développer des relations différentes avec des adultes - animateurs. Il soutient la confiance en soi, invite à la prise de responsabilité et développe l'esprit d'entraide.

Actions réalisées les années précédentes...

Mise en place **des projets jardins** avec le Pays de Vesoul : les centres de loisirs de Saulx et Francheville ont participé au projet « Jardiner-Déguster-Composter : la boucle est bouclée ». Des jardins, des composteurs et des récupérateurs d'eau ont été installés dans ces deux centres et les enfants ont bénéficié de plusieurs séances de jardinage avec des intervenants de la Maison de la nature de Brussey et du Sytevom. L'objectif étant de sensibiliser les enfants, mais aussi les animateurs, à la bonne pratique du jardinage (semer, entretenir et récolter). Cette action se poursuit dans ces centres avec la continuité des jardins par les enfants et une formation auprès des animateurs. Cette année scolaire, c'est au tour des centres de Mailleroncourt-Charette et Villers-lès-Luxeuil de bénéficier de la mise en place de ce projet.

Des **goûters provenant des producteurs locaux** sont servis une semaine par mois sur les sites de Citers et Francheville, cette action sera élargie à tous les autres centres de loisirs à la rentrée.

Chaque centre prépare un **spectacle de fin d'année**, l'occasion pour les enfants de valoriser le travail effectué. Danse, sport, théâtre et autres sont présentés aux parents.

Pendant les vacances d'été, une convention a été signée avec l'A.A.P.P.M.A du Breuchin pour que les enfants participent à **des journées initiations pêche**.

Convention également avec l'**Association Prévention Routière** pour sensibiliser les enfants aux dangers de la route, des ateliers sont organisés lors des NAP.

Quelques chiffres...

Durant l'année scolaire 2015/2016 pour les sites en régie : 26 050 repas ont été distribués dans les cantines du territoire et 480 enfants ont participé aux Nouvelles Activités Périscolaires.

Informations pratiques

	Matin	Midi	Après-midi / Soir
Lundi mardi jeudi vendredi	7h30-8h30	11h30-13h30	16h30-18h30
Mercredi	7h30-8h30	11h30-13h30	13h30-18h30*

*Horaires de l'accueil du Mercredi : de 11h30 à 17h30 avec repas ou possibilité d'accueil à la demi-journée sans repas de 13h30 à 17h30, accueil relais possible jusqu'à 18h30.

En période de vacances scolaires : accueil en journée ou en demi-journée avec ou sans repas de 7h30-18h30.



Mode de gestion

Sept centres de loisirs sont gérés en régie, directement par la communauté de communes et trois centres ont été confiés en délégation de service, à l'Association Familles Rurales de Vesoul.

Les sites en régie :

CITERS

Pôle Educatif

Rue du Paroyer 70300 CITERS

03 84 94 79 51 - catherine.cunrath@cctv70.fr

Ouverture : périscolaire et petites vacances
NAP le vendredi de 13h30 à 16h30

FRANCHEVELLE

Rue du Maquis 70200 FRANCHEVELLE

03 84 63 79 79 - sophie.ricci@cctv70.fr

Ouverture : périscolaire et grandes vacances
NAP le jeudi de 13h30 à 16h30

MAILLERONCOURT-CHARETTE

5 Grande Rue

70240 MAILLERONCOURT-CHARETTE

03 84 95 84 28 - audrey.orchampt@cctv70.fr

Ouverture : périscolaire et NAP tous les soirs

SAULX

25 Grande Rue

70240 SAULX

03 84 95 90 98 - jennifer.michel@cctv70.fr

Ouverture : périscolaire, petites et grandes vacances
NAP le jeudi de 13h30 à 16h30

VILLERS-LES-LUXEUIL

Pôle éducatif des Courlis, Route d'Ehuns

70300 VILLERS-LES-LUXEUIL

07 86 57 86 00 - karine.petit@cctv70.fr

Ouverture : périscolaire et grandes vacances
NAP le mardi de 13h30 à 16h30

BOUHANS-LES-LURE

Ecole Maternelle

70240 BOUHANS-LES-LURE

03 84 95 90 97 - nadia.bresson@cctv70.fr

Ouverture NAP uniquement :
tous les soirs de 15h45 à 16h30

GENEVREY

Ecole Maternelle

70240 GENEVREY

03 84 95 84 28 - audrey.orchampt@cctv70.fr

Ouverture NAP uniquement :
le mardi de 13h30 à 16h30

Les sites en délégation de service :

NOROY-LE-BOURG

Pôle éducatif

70000 NOROY-LE-BOURG

03 84 76 07 85 - periscolairenoroy@orange.fr

Ouverture : périscolaire, petites et grandes vacances
NAP tous les soirs de 15h45 à 16h30

POMOY

Rue du Centre

70200 POMOY

03 84 92 61 80 - periscolairenoroy@orange.fr

Ouverture : périscolaire
NAP le jeudi de 13h30 à 16h30

VILLERS-LE-SEC

Pôle éducatif

70000 VILLERS-LE-SEC

03 84 96 91 82 - perivillersfdfr@gmail.com

Ouverture : périscolaire, petite et grandes vacances
NAP tous les soirs de 15h45 à 16h30

LE RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES

Il permet de faciliter la mise en relation des parents et des assistantes maternelles du territoire ainsi que leur accompagnement. Des permanences pour les parents et les professionnels ainsi que des temps d'éveil pour les enfants sont organisés sur le territoire (Francheville, Noroy-le Bourg, Quers, Saulx).

Lieu d'information, d'écoute et de documentation

Brin d'éveil accompagne les parents dans la recherche d'un mode d'accueil et dans les différentes démarches administratives liées à l'accueil des jeunes enfants et les assistantes maternelles dans l'exercice de leur profession (projet d'accueil, prestations CAF, contrat de travail, statut...).

Lieu d'animation et d'éveil

Brin d'éveil accueille les enfants non scolarisés accompagnés de l'assistante maternelle pour des temps d'éveil et d'animation.

Pour les enfants, éveil musical, premières découvertes manuelles et sensorielles dans des espaces sécurisés et adaptés.

Pour les professionnels, ces temps de rencontre sont l'occasion d'échanger, de s'enrichir de nouvelles idées, de partager leurs expériences, de faire profiter au groupe de leurs compétences dans un domaine – musique, lecture, théâtre, activités manuelles - de rompre l'isolement lié à la profession, de profiter d'un espace aménagé et de jeux adaptés à l'enfant.

Vous renseigner

Brin d'éveil

12 bis rue du 1^{er} bataillon de choc 70300 FROIDECONCHE

03 84 40 56 12

07 82 05 02 89

rpam@paysdeluxeuil.fr

Planning consultable sur le site et disponible dans les mairies



CCTV Service Enfance et Jeunesse

Nadia BRESSON : 03 84 95 90 97

nadia.bresson@cctv70.fr

cctv70.fr > Services populations > Péri/extrascolaire / et / Relais parents assistantes maternelles

Hervé EPLE

LA MAISON DE SANTE Une solution pour l'accès aux soins en milieu rural

Afin de garantir un accès aux services de soins et lutter contre la désertification médicale de manière efficace, la Communauté de Communes du Triangle Vert a continué à développer le projet de maison de santé initié par la Communauté de Communes du Pays de Saulx, au cœur du bourg-centre de Saulx. Cette formule permet d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des professionnels de santé et des populations, en travaillant en commun au service du patient.

A ce jour, ce sont 17 professionnels de santé qui travaillent au quotidien dans ce bâtiment : médecins généralistes, chirurgien-dentiste, infirmiers, ostéopathes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophoniste, psychologue, podologue, psychomotricienne. Un autre dentiste et un autre médecin généraliste renforceront l'équipe prochainement.

De plus, ce sont 7 emplois de secrétaires, assistants et agents d'entretien qui ont été créés.

Un projet couronné de succès et une réussite qui n'est plus à démontrer : le bâtiment est pleinement occupé et le parking va être agrandi pour mieux accueillir les patients.

Projet de 1,9 millions d'euros, financé à 46% par des subventions (Etat, Union européenne via le FEADER, Conseil Régional, Conseil Départemental). L'emprunt de la Communauté de Communes est compensé par les loyers des professionnels de santé.

Maison de santé

5 Grande Rue 70240 SAULX

cctv70.fr > Service population > Maison de santé



Benjamin GONZALES

Quelle réglementation ?

Lorsque les habitations ne peuvent être raccordées au réseau d'assainissement collectif, elles doivent être munies d'un système de traitement autonome. La loi sur l'eau de 1992, modifiée en 2006, a rendu **obligatoire le suivi de ces installations** par les collectivités. Cela a conduit à la création du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

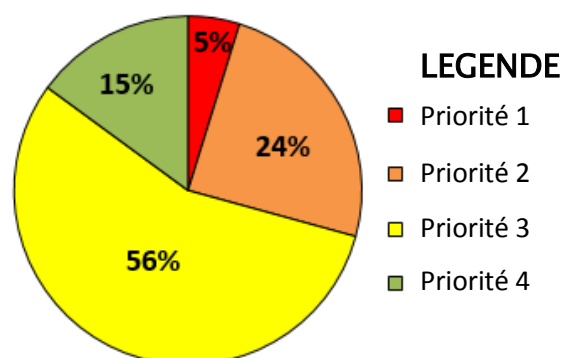


Photographie EVI

La mission principale du SPANC est de vérifier le bon fonctionnement des installations en vérifiant que les eaux usées domestiques sont traitées correctement et sans risque pour l'environnement ou la santé des personnes.

Quel bilan ?

Sur le territoire du Triangle Vert, **1115 foyers** sont concernés par l'assainissement non collectif. Les techniciens du SPANC ont sillonné les 42 communes pour réaliser le diagnostic des installations.



29 % des propriétaires (Priorités 1 et 2) devront entreprendre des travaux de mise en conformité dans les 4 ans (arrêté du 27 avril 2012).

Pour toutes les installations non conformes (Priorités 1, 2 et 3), en cas de vente le délai de mise en conformité est de un an à compter de la signature de l'acte de vente.

Quelles subventions ?

Les installations en priorité 1 ou 2, lorsqu'elles sont antérieures à 1996, peuvent bénéficier de **3000 € de subvention** pour leur réhabilitation. La Communauté de Communes du Triangle Vert s'est en effet positionnée en faveur de l'animation d'opérations groupées de réhabilitation des installations d'ANC, qui permettent aux propriétaires d'installations éligibles d'obtenir cette aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

La Communauté de Communes a déjà mobilisé 153 000 € de l'Agence de l'Eau, qu'elle percevra sur présentation des factures des usagers et qui seront intégralement reversés aux particuliers ayant intégré l'une des 2 opérations en cours.

Si vous êtes éligibles et que vous souhaitez intégrer les prochains dossiers de subventions, manifestez-vous auprès de la CCTV avant le 1^{er} octobre 2016 pour réaliser les travaux rapidement, ou avant le 1^{er} février 2017 pour réaliser vos travaux dès le printemps 2017.

Et si vous étiez éligibles à l'aide ?

Pour intégrer les prochains dossiers de subventions, nous contacter avant les :
1^{er} octobre 2016 ou 1^{er} février 2017

Comment réhabiliter ?

Avant tout démarrage de travaux, un **examen préalable à la conception** est nécessaire. Pour cela, un dossier de demande de conception est disponible au siège de la CCTV ou sur le site internet. Il peut également vous être envoyé par courrier ou par mail sur simple demande. Le projet devra être validé par le bureau d'étude EVI (prestataire de la CCTV) et par la CCTV elle-même avant tous travaux. A l'issue des travaux, une **vérification sur place de l'exécution** sera effectuée avant remblaiement.

Quel coût ?

Le coût de la réhabilitation d'une installation d'assainissement varie entre 3000 € et 10000 € en fonction du type d'installation et des caractéristiques de la parcelle.

Et les redevances ?

Les montants adoptés par le Conseil Communautaire sont les suivants :

Diagnostic de l'existant	40 €/ an
Contrôle de conception	140 €
Contrôle de vérification de la bonne exécution	140 €
Contrôle préalable à une vente*	120 €

* le diagnostic de l'existant est valable pendant 3 ans et peut être utilisé dans le cadre d'une vente

La redevance annuelle de 40 € a été mise en place fin 2015, une fois que tous les diagnostics ont été réalisés ou les particuliers relancés.

A l'exemple du reste du territoire de la CCTV, depuis le 1^{er} janvier 2016, c'est désormais le Sictom du Val de Saône qui s'occupe de la gestion des déchets sur les 12 communes des anciennes Franches-Communes : Adelans-et-le-Val-de-Bithaine, Ailloncourt, Bouhans-lès-Lure, Citers, Dambenoît-lès-Colombe, Francheville, Lantenot, Linxert, Mollans, Pomoy, Quers et Rignovelle.



Si rien ne change sur la collecte des bacs de tri sélectif (même bac et même fréquence de collecte) en revanche, il y a du changement pour les ordures ménagères.

Pour les 30 autres communes du territoire, la redevance incitative est déjà en place depuis plusieurs années.

Redevance incitative à la levée

Alors que les usagers payent actuellement aux nombres de personnes dans le foyer, sans prise en compte de la quantité de déchets réellement produite, la facturation dépendra prochainement du volume et du nombre de présentations du bac de déchets ménagers par trimestre civil.

Le 1^{er} semestre 2016 a été consacré à la mise en place de la redevance incitative (réunions publiques et dotation des bacs pucés). La redevance incitative est pleinement en place depuis le 1^{er} juillet 2016. Pour le 2nd semestre 2016, les usagers recevront 2 factures : la version classique au nombre de personnes (à payer) et une version « spécimen » afin que les usagers puissent s'approprier le mode de facturation à la levée (facture à ne pas payer).



Mémo

Une question, qui contacter ?

- Le **Sictom Val de Saône** (03 84 78 09 52) pour tous renseignements concernant : votre facture, un problème de ramassage, un changement de bac, un changement de situation (déménagement, changement de nom sur la facture,...)
- La **Trésorerie d'Echenoz-la-Méline** (03 84 76 34 64) pour toute information sur des facilités de paiement
- La **communauté de communes** (03 84 95 89 88) pour tout autre renseignement

Comment changer de bac ?

Il suffit de rapporter votre bac actuel (vide et propre) au Sictom Val de Saône (à Scey/Saône ou à Corbenay)

Dès le 1^{er} janvier 2017, la collecte des ordures ménagères (bac pucé) se fera tous les quinze jours, sauf en juillet et août où la collecte restera hebdomadaire.

L'ancien bac ordures ménagères (non pucé) pourra être conservé en second bac de tri (grâce aux autocollants fournis) ou repris par le Sictom.

Comprendre sa facture

Tarifs 2016 :

Bac	Part fixe	Levées à tarif réduit	Levées à tarif normal	Part incitative spécifique
80 L	92,58 €	0,314 €	8,14 €	7,40 €
140 L	94,92 €	2,85 €	8,34 €	- €
240 L	162,72 €	5,07 €	9,50 €	- €
340 L	230,52 €	7,28 €	12,67 €	- €
660 L	447,48 €	13,99 €	16,15 €	- €

Part forfaitaire (exemple : professionnel sans bac)	61,80 €
---	---------

Particulier en résidence principale

Part fixe : 100 %

Levées à tarif réduit : 3 levées obligatoires par trimestre civil

Levées à tarif normal : à partir de la 4^{ème} levée du trimestre

Part incitative spécifique (uniquement 80L) : 1 fois par trimestre ayant plus de 3 levées.

Précision bac de 80L :

Ce bac est réservé aux particuliers seuls et présentant rarement leur bac. Au-delà de 3 levées/trimestre, la part spécifique s'applique et la redevance s'approche de celle d'un 140L.

Le bac de 80L ne sera disponible pour les usagers des anciennes Franches-Communes qu'en décembre 2016. Ce bac reste disponible dès à présent pour le reste du territoire.

Exemple :

Une famille présentant son bac de 140L, respectivement 2, 4, 3, 4, fois au 1^{er}, 2nd, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre civil 2016, devrait payer pour l'année : 12 levées à tarifs réduits (12 x 2,85 €), 2 levées à tarif normal (4^{èmes} levées du 2^{ème} et 4^{ème} trimestre : 2 x 8,34 €) et 100% de la part fixe (94,92 €), soit 145,80 €.

Particulier en résidence secondaire

Part fixe : 50 %

Levées à tarif réduit : 3 levées obligatoires par trimestre civil d'avril à septembre inclus (2^{ème} et 3^{ème} trimestres)

Levées à tarif normal : Toutes levées du 1^{er} et 4^{ème} trimestre et à partir de la 4^{ème} levée pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres.

Exemple :

Une famille présentant son bac de 140 L selon la même répartition que le 1^{er} exemple devrait payer : 6 levées à tarifs réduits (6 x 2,85 €), 7 levées à tarif normal (toutes les levées des 1^{er} et 4^{ème} trimestres et 4^{ème} levée du 2^{ème} trimestre : 7 x 8,34 €) et 50% de la part fixe annuelle (0,5 x 94,92 €), soit 122,94 €.

Professionnel

Sans bac : part forfaitaire uniquement (permet de bénéficier du service de tri, des points de collecte de verre, ...)

Avec bac : comme un particulier en résidence principale

Extension des consignes de tri

Sur tout le territoire de la communauté de communes, les consignes de tri ont été étendues. En plus des cartons, des bouteilles, des emballages en métal, des flaconnages, des papiers, ... **tous les emballages en plastique** peuvent être mis dans le bac de tri.

Ces nouvelles consignes s'appliquent dès à présent, sans attendre la mise en place effective de la redevance incitative.



OU

A mettre dans le(s) bac(s) de tri



Guide du tri : www.consignesdetri.fr

Un doute, d'un simple mot dans le moteur de recherche (par exemple : « enveloppes avec fenêtre », « yaourt »...), le Guide du tri vous dira quoi faire avec l'emballage ou l'objet.



Les petits nouveaux : les emballages plastiques

Concernant les emballages plastiques, pour être mis dans le bac de tri, ils doivent être :

- **Des emballages** (ex : pas de vaisselle jetable, ce n'est pas un emballage)
- **Temporaires** (ex : pas de boîtes de conservation en plastique car se sont des emballages durables)
- **Vides** (ex : pot de yaourt raclé à la cuillère et boîte de pizza vide)
- **En vrac** dans le bac de tri
- **Non imbriqués** (ex : pas de magazines dans la boîte de céréales, privilégiez l'aplatissage)
- **Matériaux séparés** (ex : magazine sorti du blister avant de jeter l'ensemble)



Gagnez un composteur !

Participez à notre **Quizz** sur le tri depuis notre site internet : **www.cctv70.fr**

Un tirage au sort parmi les meilleures réponses désignera le gagnant du composteur.



En partenariat avec Culture70, la Communauté de Communes du Triangle Vert accueille des concerts délocalisés de l'ensemble *Justiniana* (compagnie nationale de théâtre lyrique et musical) et du théâtre *Edwige Feuillère* de Vesoul. Une convention de développement culturel sur trois ans (2014-2016) nous permet ainsi de proposer les conditions d'un véritable accès à la culture dans notre territoire rural, en veillant à une répartition équilibrée des événements et en proposant la gratuité sur certains concerts pour les habitants de la communauté de communes.

Les spectacles 2016

Différents spectacles se sont ainsi tenus cette année encore.

En avril, la commune d'Adelans-et-le-Val-de-Bithaine a pu découvrir un projet unique en son genre : une « carte postale sonore » de la vie du village (*Justiniana*), mise en musique par Etienne Roche, inspirée du quotidien des habitants et avec la participation des enfants de l'école.

Le mois de mai a quant à lui offert un cycle intitulé « Voix d'enfants », auquel ont participé 4 classes de l'école de Saulx et un projet « berceuse au théâtre » pour la classe maternelle de Genevrey.

Au cours du mois de juin, notre territoire a accueilli trois concerts délocalisés de l'artiste *Boule* (chanson française, lauréat du concours Jacques Brel 2014) à Noroy-le-Bourg, Villers-lès-Luxeuil et Adelans-et-le-Val-de-Bithaine.

Enfin, Genevrey a cette année accueilli « l'opéra promenade » de la troupe Justiniana, qui a revisité le conte des frères Grimm *Hansel et Gretel* sur deux soirs.

Avec un public au rendez-vous (l'opéra-promenade a affiché complet !), cette formule nous permet de mener une politique culturelle adaptée aux moyens de notre communauté de communes, en bénéficiant du professionnalisme des structures partenaires.



Opéra-promenade Hansel et Gretel à Genevrey

Photographie Christian RENET



Concert de l'artiste Boule à Villers-lès-Luxeuil

Photographie commune de Villers-lès-Luxeuil



Carte postale sonore à Adelans-Val-de-Bithaine

Photographie L'Est Républicain

L'agenda des événements du territoire en septembre

Mardi 6 : sortie nature et patrimoine avec l'ALPEN, à la découverte des anciennes fermes autour du Val de Bithaine

Vendredi 9 : ouverture à 15h du Parc à l'Anglaise de la Cude à Mailleroncourt-Charette, un site exceptionnel en Haute-Saône ! Entrée adulte 6€, 4€ -16 ans, forfaits familles.

Dimanche 11 : brocante vide-grenier à Quers, organisée par l'association Sports et Loisirs

Samedi 17 : vide-grenier et marché de producteurs locaux à Cerre-lès-Noroy, avec de nombreuses animations organisées par l'association sports et loisirs

Samedi 17 et dimanche 18 : ouverture de l'église de Saulx à l'occasion des journées du patrimoine, 15h 17h, thème citoyenneté

Samedi 17 et dimanche 18 : journées du patrimoine à l'Abbaye de Bithaine, visite du 20^{ème} salon d'art contemporain, vente de produits fermiers et d'artisanat d'art, goûter champêtre

Depuis deux ans, la Communauté de Communes du Triangle Vert exerce sa compétence tourisme en partenariat avec l'Office de Tourisme de Luxeuil-les-Bains. Une convention avec ce pôle d'attractivité majeur nous permet de rendre visible notre offre touristique et de loisirs : présence dans les supports de communication et dans l'agenda des événements de l'Office de Tourisme de Luxeuil-les-Bains, intégration du territoire dans les itinéraires de découverte (en voiture électrique ou en vélo électrique avec GPS embarqué). Ce partenariat nous permet de bénéficier de l'expertise, du savoir-faire et du professionnalisme de cette structure en matière de tourisme et de valorisation du territoire.

Comme chaque année depuis le début de ce partenariat, nous étions invités à participer à un marché de nuit estival (le 2 août), où nous avons pu faire découvrir le Triangle Vert de façon ludique et en présence d'acteurs du territoire. Cette soirée réussie a permis d'échanger et de faire connaître notre territoire auprès des touristes de passage, ou tout simplement des habitants de Luxeuil-les-Bains et des environs.

Nous entrons dans une période charnière quant à cette démarche commune. Avec la réforme territoriale et l'évolution de la compétence tourisme, des destinations touristiques à l'échelle de plusieurs communautés de communes sont en cours de constitution. Pour nous, la transition vers une destination autour de Luxeuil-les-Bains et des Vosges du Sud se fera naturellement suite à ce partenariat et permettra de développer une attractivité touristique à plus grande échelle, au bénéfice de tous.



Départ du Tour Alsace à Velleminfroy

Conjointement à ce projet, la mise en valeur des atouts de la Communauté de Communes du Triangle Vert se poursuit à notre niveau : gestion des circuits de randonnée, soutien aux sports et aux associations pour les projets structurants... Notre territoire a cette année soutenu le Tour Alsace, un événement majeur qui s'est élancé de la Source de Velleminfroy. Un village départ a permis de voir de près les 25 équipes, venues des quatre coins du globe ! D'autres projets d'associations locales ont été soutenus, par exemple l'aménagement d'un parcours pieds nus au parc à l'Anglaise de la Cude, ou encore le concert Colomb'in Rock 2016 à Colombe-lès-Vesoul.

Deux dépliants de mise en valeur du territoire du Triangle Vert viennent également d'être conçus, l'un sur le patrimoine (monuments historiques et sites remarquables) et l'autre en tant que guide pratique (restauration, hébergement, activités)... A retrouver à la communauté de communes et sur notre site internet !

Sur www.cctv70.fr, vous aurez accès aux informations de la rubrique « Tourisme et Loisirs » : sites touristiques et visites, sports de nature, restauration et hébergement, événements, associations... Et tout au long de l'année, un agenda vous propose des idées de sorties sur le territoire !



Concert Colomb'in Rock 2016



Marché de nuit le 2 août à Luxeuil-les-Bains

Samedi 24 et dimanche 25 : rassemblement international de vélos tandems, circuits au départ de Saulx à 9h et soirée conviviale

Dimanche 25 : maison de la ruralité en fête à Noroy-le-Bourg, exposition agricole et animations prévues par l'association Borplacal !

Vendredi 30 : ouverture à 15h du Parc à l'Anglaise de la Cude à Mailleroncourt-Charette, un site exceptionnel en Haute-Saône ! Entrée adulte 6€, 4€ -16 ans, forfaits familles.

... Et le **samedi 1^{er} octobre** : trail de la Colombine en nocturne ! (départ 20h de Colombe-lès-Vesoul, inscriptions avant le 26/09)

Informations pratiques et mises à jour de l'agenda à retrouver sur la page d'accueil > www.cctv70.fr

Vous organisez un événement sur le territoire du Triangle Vert ? Vous pouvez nous adresser vos informations par mail à contact@cctv70.fr pour une publication sur l'agenda de notre site.

Le PLUi est le document d'urbanisme qui, à l'échelle de la communauté de communes, établit le projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il fixe les règles générales d'utilisation du sol sur l'intégralité du territoire, notamment en ce qui concerne l'instruction des permis de construire. Une fois approuvé, le PLUi se substituera aux documents d'urbanisme communaux.

Intérêts et enjeux

Elaborer un PLUi permet de mettre en œuvre un urbanisme durable et adapté aux caractéristiques du territoire.

L'échelle intercommunale permet d'avoir une approche cohérente non seulement en matière d'urbanisme, d'habitat et de déplacements, mais aussi de protection de l'environnement et de mise en valeur des paysages, de maintien de la biodiversité et d'usage optimisé de l'espace, de prise en compte des préoccupations en matière de climat et d'énergie.

Etat d'avancement

La Communauté de Communes du Triangle Vert a prescrit l'élaboration de son PLUi le 15 octobre 2015. Le PLUi du Triangle Vert couvrira les 42 communes du territoire. Son approbation est prévue pour 2020 au plus tôt.

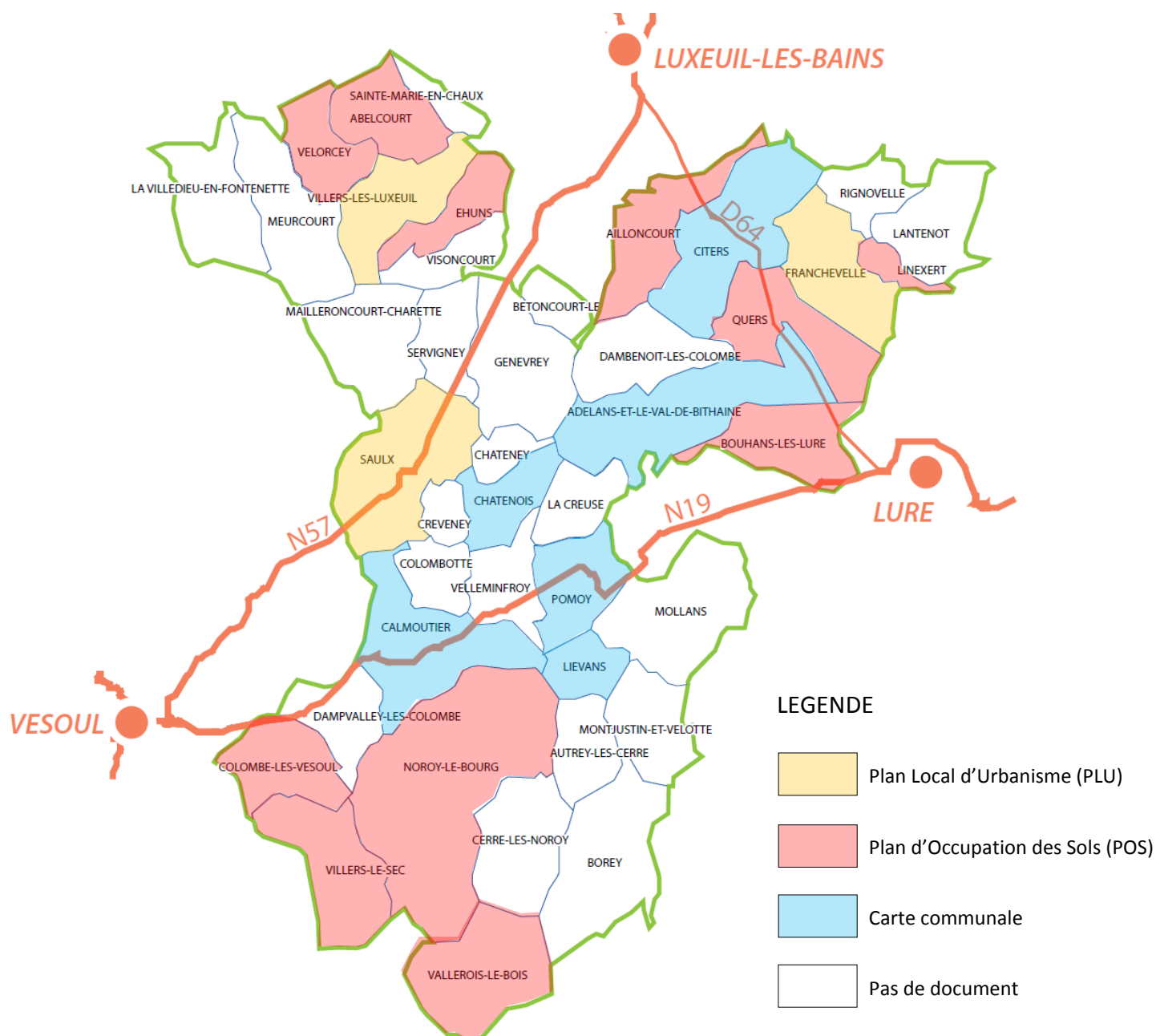
Documents d'urbanisme actuels

Les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales seront maintenus jusqu'à l'approbation du PLUi.

Les plans d'occupation des sols seront maintenus quant à eux jusqu'au 27 mars 2017, date à laquelle ils deviendront caducs. Ce sera alors le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'appliquera jusqu'à l'approbation du PLUi.

Dépôts des dossiers d'urbanisme

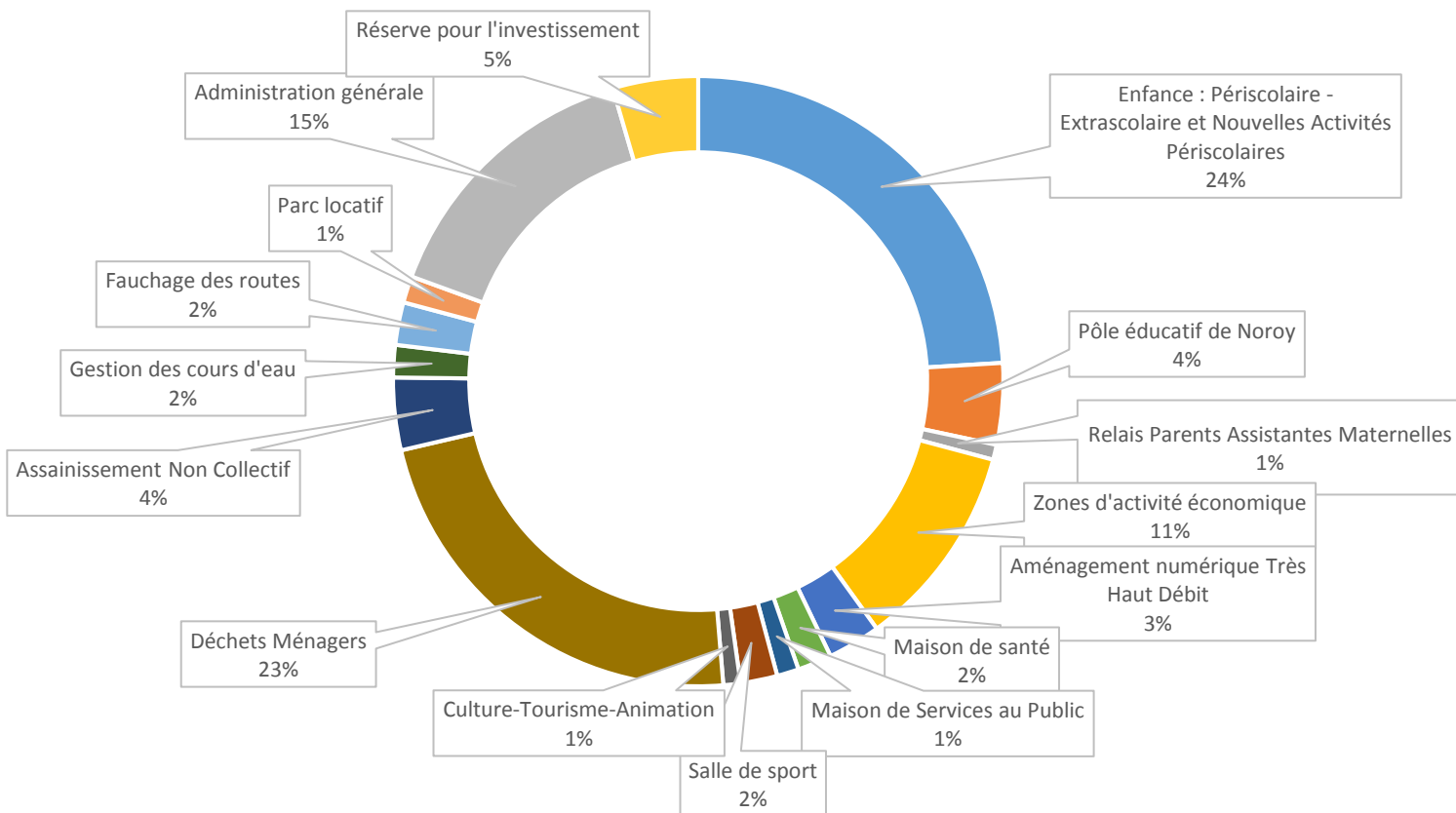
Le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme continue de se faire auprès de la mairie concernée par le projet.



LE BUDGET 2016

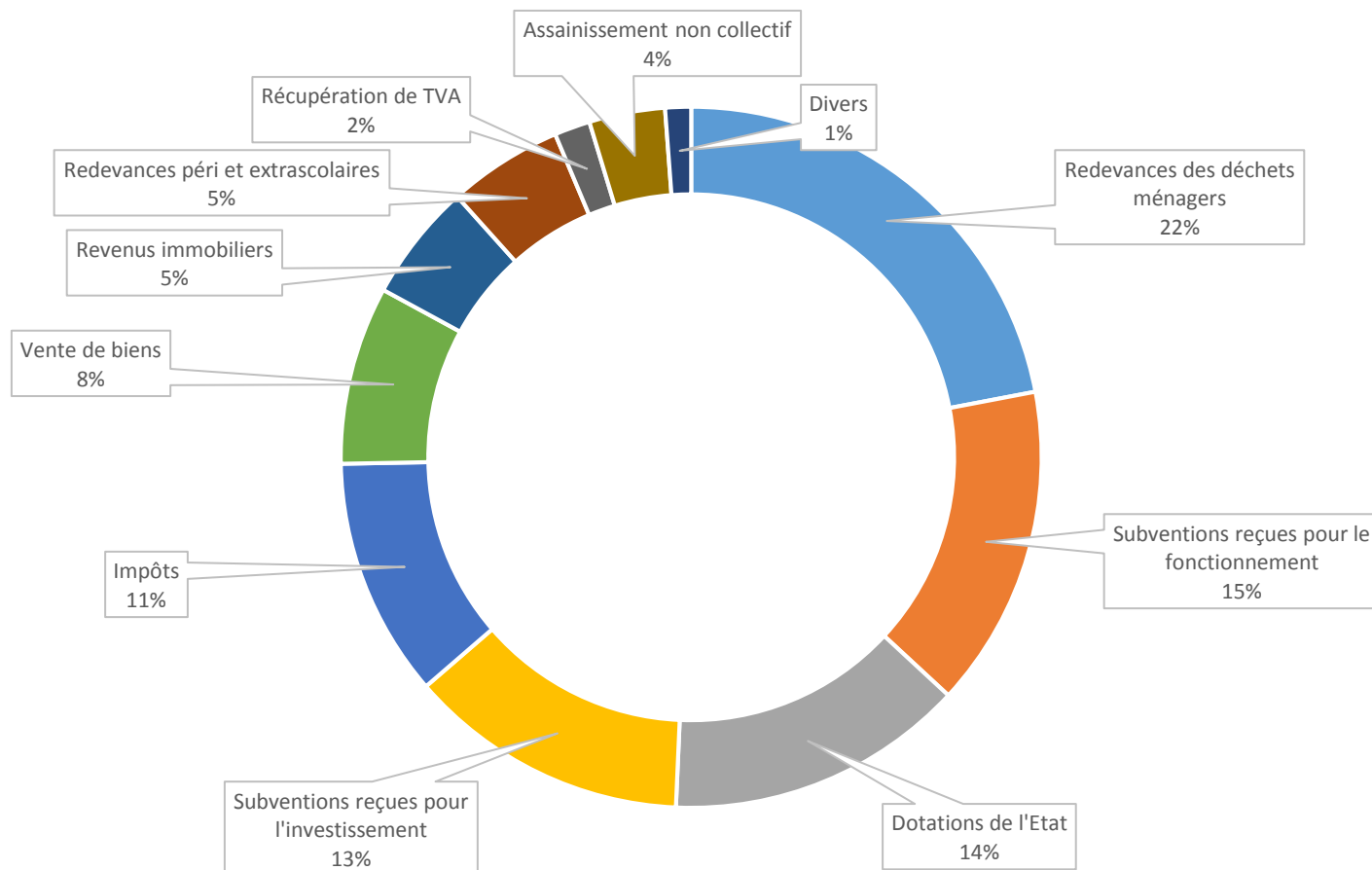
Au mois d'avril dernier, les élus communautaires ont voté le troisième budget depuis la fusion des trois communautés de communes. Le budget 2016 est marqué par une pause dans les investissements de la communauté de communes, dans l'attente de la mise en place de son futur programme pluriannuel. Malgré la baisse des dotations de l'Etat, le Triangle Vert continue à financer les différents services à la population entrant dans ses compétences et ceci sans augmenter les impôts communautaires.

La communauté de communes va dépenser 3,7 millions d'euros en 2016 pour l'exercice de ses compétences



Budget

La communauté de communes reçoit 3,7 millions d'euros pour financer ses compétences



RETROUVEZ TOUTES NOS INFORMATIONS SUR

www.cctv70.fr

Communauté de Communes du Triangle Vert

27 Grande Rue, 70240 SAULX

03 84 95 89 88 - contact@cctv70.fr

